



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 9 juillet 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2003-1058 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 18 ET 25 JUIN 2003

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 18 et 25 juin 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-1059 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 24 - 54 974,23 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - 250 738,31 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 25 - 3 888,33 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 23 - 866 056,65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 24 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 25 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 23 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	54 974,23 \$	23 au 27 juin 2003
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	250 738,31 \$	23 au 27 juin 2003
Liste des réquisition numéro 25	Pièces de comptes à payer	3 888,33 \$	23 au 27 juin 2003
Liste des embauches numéro 23	Embauches de personnel temporaire	866 056,65 \$	16 au 20 juin 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1060 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-25 - 528 948,25 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 JUIN 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-25 d'un montant total de 528 948,25 \$ pour la période du 19 au 25 juin 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1061 ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE DES BARGES DE LA COMPAGNIE MARSH CANADA LIMITÉE POUR L'ANNÉE 2003-2004**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la police d'assurance des barges de la compagnie Marsh Canada Limitée, 2200, avenue McGill College, bureau 300, Montréal, Québec, H3A 3P8 pour l'année 2003-2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19100-429-43960	4 853,02 \$	Gestion des assurances - Autres assurances
04-19100	3 430,98 \$	Dépenses payées à l'avance

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19110-429	4 850 \$		Auto-assurance // Autres assurances
19100-429		4 850 \$	Gestion des assurances // Autres assurances

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1062 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - C.R.S.B.P. - CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - 736, AVENUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme C.R.S.B.P. – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais Inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 736, avenue Principale, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme C.R.S.B.P. – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais Inc. pour l'immeuble situé au 736, avenue Principale, secteur de Gatineau.

Adoptée

CE-2003-1063 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE RÉINTEK INC. - 30, RUE DUCHARME - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Réintek Inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 30, rue Ducharme, secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Centre Réintek Inc. pour l'immeuble situé au 30, rue Ducharme, secteur de Hull.

Adoptée

CE-2003-1064 SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE GATINEAU - SUBVENTION À LA VILLE DE GATINEAU AU MONTANT DE 5 567 000 \$ - PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE RÉGIONAL DE DANSE, DE MUSIQUE ET D'HISTOIRE ET L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE ODYSSEE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accordé une subvention à la Ville de Gatineau au montant de 5 567 000 \$ pour la réalisation du projet de construction du centre régional de danse, de musique et d'histoire ainsi que l'agrandissement de la salle Odyssee;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-C.U.O. a adopté le règlement d'emprunt numéro 691 le 13 décembre 2001 stipulant que toute subvention sera déduite dudit règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'une convention entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau doit être signée afin de recevoir ladite subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la convention entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2003-1065 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 - 168 970,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 d'un montant total de 168 970,09 \$ pour la période du 17 au 23 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1066 MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC LA BAIE DU VENDREDI 29 AOÛT AU LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2003 POUR L'ÉVÉNEMENT LE FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc la Baie et énumérées ci-dessous :

Stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- rue du Prince-Albert;
- rue Robitaille entre les rues De Lamennais et Champlain;
- rue Saint-Antoine entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
- rue De Lamennais entre les rues Saint-Antoine et Champlain;
- rue Saint-Louis entre les rues Champlain et Suzanne;
- rue Champlain entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
- rue Bruyère entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
- rue Jacques-Cartier entre le boulevard Gréber et l'avenue du Golf.

De plus, ce comité autorise la corporation du Festival de Montgolfières de Gatineau à décréter un sens unique temporaire, en direction nord, sur le tronçon de la rue Champlain compris entre les rues Saint-Antoine et Saint-Louis et de fermer l'accès à la partie de la rue Saint-Antoine comprise entre les rues Champlain et Jacques-Cartier excepté pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et les véhicules autorisés dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de la police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation.;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

CE-2003-1067 MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES À PROXIMITÉ DU LAC LEAMY, LES SAMEDIS 26 JUILLET, 2 ET 9 AOÛT 2003 AINSI QUE LES MERCREDIS 30 JUILLET ET 6 AOÛT 2003 POUR L'ÉVÉNEMENT LES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs des Grands feux du Casino du Lac-Leamy à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement, les samedis 26 juillet, 2 et 9 août 2003 ainsi que les mercredis 30 juillet et 6 août 2003, sur différentes rues situées près du site du lac Leamy et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

de 17 h à 21 h 30

- boulevard de la Carrière entre les boulevards Montclair et du Casino;
- boulevard du Casino du début de la voie de doublement jusqu'au boulevard de la Carrière;

de 17 h à 23 h

- boulevard de la Carrière entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballot;
- rue Jean-Proulx entre les rues Adrien-Robert et Noël;

de 22 h à 23 h

- boulevard de la Carrière entre les rues Adrien-Robert et d'Edmonton;

de 19 h à 22 h

- rue Archambault entre les rues Fortin et Saint-Jean-Baptiste;

le tout selon les plans numéros G03-080-01 et G03-080-02 et conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de la police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

CE-2003-1068 SOUSSION 2003 SP 100 - ONTRAC EQUIPMENT SERVICES INC. - ACHAT D'UNE CHARGEUSE À QUATRE ROUES MOTRICES AVEC POIDS OPÉRATIONNEL DE 18 435 KG (40 462 LB) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 302 694,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ontrac Equipment Services Inc., 189, boulevard Cardevco, Ottawa, Ontario, K0A 1L0 pour l'achat d'une chargeuse à quatre roues motrices avec poids opérationnel de 18 435 kg (40 462 lb) incluant toutes les options mentionnées au devis, pour la somme de 302 694,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 21 mai 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-056-43961	292 168,36 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres chargeur 335 HA 159 sur roues
04-13493	10 525,67 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1069 SOUSSION 2003 SP 135 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - RELAIS PLEIN AIR MONT-BLEU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 87 289,60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la compagnie Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6M2 pour l'aménagement d'un terrain de stationnement de 82 places et des abords du Relais plein air incluant l'engazonnement et l'ensemencement pour la somme de 87 289,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec

les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71020-972-43962	84 254,25 \$	Soutien aux organismes sportifs subventions
04-13493	3 035,35 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1070 SOUSSION 2003 SP 136 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PAVAGE 2003 - GROUPE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 117 178,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Aylmer, Québec, J9H 5E4 pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur diverses rues de la ville au montant total de 2 117 178,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 9 juin 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-010-43963	76 712,86 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Rapiéçage
06-30122-008-43964	131 738,06 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Réfection bordures et trottoirs
06-30122-007-43965	44 262,97 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage sentiers et passages
06-30122-006-43966	65 792,98 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Mégarapiéçage
06-30122-002-43967	685 049,13 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur de Hull
06-30122-001-43968	1 040 001,03 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur d'Aylmer
04-13493	73 621,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1071 SOUSSION 2003 SP 137 - CONSTRUCTION DJL INC. - PAVAGE 2003 - GROUPE 2 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 268 529,55 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la compagnie Construction DJL Inc., 20, rue Cousineau, Hull, Québec, J8Y 3M7 pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur diverses rues de la ville pour la somme de 2 268 529,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 juin 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-010-43969	110 471,51 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Rapiéçage
06-30122-008-43970	23 791,15 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Réfection bordures et trottoirs
06-30122-007-43971	46 027,49 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage sentiers et passages
06-30122-006-43972	186 749,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Mégarapiéçage
06-30122-005-43973	214 178,38 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur de Buckingham
06-30122-004-43974	520 255,32 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur de Masson-Angers
06-30122-003-43975	1 088 172,42 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur de Gatineau
04-13493	78 884,28 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30122-012	2 184,37 \$		Réfection et aménagement du réseau routier // Imprévu
06-30122-010		2 184,37 \$	Réfection et aménagement du réseau routier // Rapiéçage

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1072 PROLONGATION DES CONTRATS ET ENTENTES EXISTANTES SUR LE CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE le contrôle animalier a été confié au Module de la protection des personnes et des biens de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet de refonte du règlement sur la garde, le contrôle et les soins des animaux dans les limites de la Ville de Gatineau sera soumis dans les prochaines semaines aux autorités municipales pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'appel d'offres a été préparé et est en attente de l'approbation du projet de règlement sur la garde, le contrôle et les soins des animaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2003-192 adoptée le 12 février 2003, la plupart des contrats, ententes et subventions touchant le contrôle animalier prenaient fin le 30 juin 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2003, les ententes et subventions suivantes concernant le contrôle animalier :

- le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Masson-Angers;
- le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Buckingham;
- le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Gatineau;
- le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville de Hull;
- le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville d'Aylmer;
- le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Masson-Angers;
- le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
29200-439-43976	89 250 \$	Contrôle animalier autres/techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1073 PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER ET DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC, PAUL MORIN ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE PLUSIEURS ORGANISMES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier et messieurs André Levac, Paul Morin et Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par Bob Taxi au profit du service de pédiatrie du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, du Centre d'hébergement Champlain et des Optimistes du district ouest du Québec qui aura lieu le 12 août 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre de Tournoi Bob Taxi à l'attention de monsieur Jean-Louis Villeneuve, 175, boulevard du Progrès Est, Gatineau Québec, J8T 2E6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	90 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	90 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	90 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003

Adoptée

CE-2003-1074 SUBVENTION DE 850 \$ - ASSOCIATION CANADIENNE DE LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE - SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de l'Association canadienne de la Dystrophie musculaire à l'attention de monsieur Richard Brunette, président, 19, rue de Rochefort, Gatineau, Québec, J8T 4K6 à titre de subvention pour le tournoi de mini-putt 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

11418-972	100 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond – Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright – Parc-de-la- Montagne subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétréau subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1075 SUBVENTION DE 225 \$ - LA GOUTTE D'EAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de La Goutte d'eau à l'attention de madame Lucie Gravel, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6 à titre de subvention pour le remplissage d'un conteneur qui sera acheminé en Afrique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1076 PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'OUTAOUAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale au profit de l'Association régionale de patinage artistique de l'Outaouais qui aura lieu le 7 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de l'Association régionale de patinage artistique de l'Outaouais à l'attention de madame Suzanne Leblanc, 47, rue Vaive, Gatineau Québec, J8T 5X3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	60 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1077 **PARTICIPATION DES MESSIEURS AURÈLE DESJARDINS ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE SPORT ÉTUDES BASEBALL GATINEAU LE 18 JUILLET 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École de baseball Stéphane Petronzio, 468, rue Lafrance, Gatineau, Québec, J8P 6C5 dans le cadre d'une activité au profit de Sport Études Baseball Gatineau le 18 juillet 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond – Vanier subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1078 **PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DE L'ÉCOLE HORMISDAS-GAMELIN LE 29 AOÛT 2003 - 80 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de Tournoi de golf – C.P.D. Basse-Lièvre, 435, rue Principale, Buckingham, Québec, J8L 2G8 dans le cadre d'une activité au profit des activités parascolaires de l'école Hormisdas-Gamelin le 29 août 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	80 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham

subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1079 SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL-VOLANT - MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association athlétique et sociale Hull-Volant à l'attention de monsieur Georges Bilodeau, président du comité organisateur, 161, rue Notre-Dame, Hull, Québec, J8X 3T2 à titre de subvention pour une activité qui se tiendra le 12 juillet 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright –Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1080 CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME LOUISE PARISIEN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA COLLECTION PERMANENTE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT l'importance de fournir au Service des arts, de la culture et des lettres l'expertise requise pour son bon fonctionnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Louise Parisien au poste de responsable de la collection permanente au Service des arts, de la culture et des lettres pour une période de 3 ans à compter du 28 juin 2003 jusqu'au 27 juin 2006.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72136-115	15 244 \$	Collection permanente réguliers – non-syndiqués

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72136-138	13 082 \$		Collection permanente // occasionnels
72010-419	2 162 \$		Direction arts, culture et lettres //

72136-115 15 244 \$ autres prof./adm.
Collection permanente // réguliers –
non-syndiqué

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1081 AFFECTATION DE MADAME LOUISE LAMONTAGNE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE l'affectation de madame Louise Lamontagne venait à échéance le 30 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'harmonisation d'une partie des dossiers du Service de sécurité incendie demeure à réaliser :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation de madame Louise Lamontagne au poste de chargé de projets au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, pour une période de trois ans.

Le salaire de madame Louise Lamontagne sera celui de la classe 03, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-115 - Service de sécurité incendie – rémunération régulière – non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1082 PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN LAVIGNE AU POSTE DE COORDONNATEUR - GESTION DE LA RÉMUNÉRATION À LA SECTION RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Lavigne a été promu à l'essai pour une période de 12 mois par la résolution numéro CE-2002-204 adoptée par le comité exécutif le 5 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE M. Lavigne a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Alain Lavigne au poste de coordonnateur – gestion de la rémunération à la section rémunération et avantages sociaux au Service des ressources humaines, Module des services corporatifs et ce, rétroactivement au 5 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-1083 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR CLAUDE MARTINE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA CIRCULATION ET DE LA SIGNALISATION, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur de la circulation et de la signalisation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Martine est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Claude Martine au poste de coordonnateur de la circulation et de la signalisation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de monsieur Claude Martine est de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Claude Martine sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 3, échelon 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Ingénierie – réguliers - non-syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1084 SOUSSION 2003 SI 112 - SPECSAUDIO (1990) INC. - SYSTÈME MULTIMÉDIA À LA SALLE DES COMITÉS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION – 99 567,77 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la firme Specsaudio (1990) Inc., 195, rue Deveault, Hull, Québec, J8Z 1S7 pour la fourniture et l'installation d'équipements reliés au domaine de l'audiovisuel à la Salle des comités (2^e étage de la maison du Citoyen) pour la somme de 99 567,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juillet 2003, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	96 105,47 \$	Système multi-média
04-13493	3 462,30 \$	TPS à recevoir ristourne
TOTAL	99 567,77 \$	

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99600-649	96 106 \$		Coûts de transition // Autres pièces
03-10110		96 106 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1085 DÉNOMINATION DU TERRAIN DE BALLE DU PARC MOUSSETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE l'Association sportive et sociale les Braves du coin désire rendre un hommage posthume à un pilier et membre fondateur, monsieur Raymond Nadeau et demande à la municipalité de nommer le terrain de balle du parc Moussette en son honneur;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi provincial pee-wee des Braves du coin existe depuis 33 ans et se déroule au terrain de balle du parc Moussette :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme le terrain de balle du parc Moussette «terrain de balle Raymond-Nadeau ».

Adoptée

CE-2003-1086 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-26 – 384 563,74 \$ - PÉRIODE DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-26 d'un montant total de 384 563,74 \$ pour la période du 26 juin au 2 juillet 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1087 SOUMISSION 2003 SP 043 - LOCATION DE SALOPETTES, CHEMISES, PANTALONS, SARRAUS ET DE DISTRIBUTEUR DE ROULEAU ET DE ROULEAUX À LINGE POUR LES ATELIERS MÉCANIQUES ET LA DIVISION VOIRIE, ÉGOUT ET AQUEDUC - DIVERS FOURNISSEURS - CONTRAT DE CINQ ANS - APPROXIMATIVEMENT 35 000 \$ ANNUELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la location de salopettes, de chemises, de pantalons, de sarraus, de distributeur de rouleau et de rouleaux à linge pour la division ateliers mécaniques et la division voirie, égout et aqueduc, pour une période de cinq ans, aux firmes ci-après identifiées, selon le prix unitaire excluant les taxes de chacun des articles, le tout en conformité avec les soumissions déposées en date du 3 juin 2003 et ce, comme étant les plus basses soumissions par section reçues et conformes.

TABLEAU A
Fourniture de salopettes et autres pour une période de cinq ans
- Division ateliers mécaniques
Fournisseur - Cintas Canada

Articles	2003	2004	2005	2006	2007
	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement
Salopettes mécaniciens (65 % polyester – 35 % coton)	0,59 \$	0,60 \$	0,61 \$	0,62 \$	0,63 \$
Salopettes soudeurs (100 % coton)	0,75 \$	0,76 \$	0,77 \$	0,78 \$	0,80 \$

Chemises (65 % polyester – 35 % coton)	0,28 \$	0,29 \$	0,30 \$	0,31 \$	0,32 \$
Pantalons (65 % polyester – 35 % coton)	0,41 \$	0,42 \$	0,43 \$	0,44 \$	0,45 \$
Sarraus (65 % polyester – 35 % coton)	0,59 \$	0,60 \$	0,61 \$	0,62 \$	0,63 \$
Distributeur de rouleau à main avec cabinet	1,00 \$	1,02 \$	1,04 \$	1,06 \$	1,08 \$
Rouleaux de linge bleu à main en coton	3,25 \$	3,31 \$	3,37 \$	3,44 \$	3,51 \$

TABLEAU B
Fourniture de salopettes - Division voirie, égout et aqueduc
Fournisseur - Canadian Linen & Uniform Service

Articles	2003	2004	2005	2006	2007
	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement	Prix unitaire par changement
Salopettes employés division voirie, égout et aqueduc (65 % polyester – 35 % coton grade de tissus 7 ¾ onces)	1,46 \$	1,46 \$	1,46 \$	1,50 \$	1,50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE**DESCRIPTION**

02-30810-495
02-31110-495

Général – Ateliers mécaniques – Nettoyage/buanderie
Administration – Voirie, Aqueduc, Égouts et Parc – Nettoyage /
buanderie

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les sommes budgétaires pour les années subséquentes soit 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1088 SUBVENTION DE 1 000 \$ À LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS DANS LE CADRE DU PROJET « MON QUARTIER, MON PARC, MON CINÉ » - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 1 000 \$ à la Corporation des loisirs de Masson-Angers dans le cadre du projet « Mon quartier, mon parc, mon ciné ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers à l'attention de monsieur Raymond Touchette, 9, rue McNamara, Masson-Angers, Québec, J8M 1E3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71496-692	1 000 \$		Quartier 16 - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11416-972		1 000 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1089 SUBVENTION DE 1 000 \$ AU CLUB KIWANIS DE HULL POUR LA REMISE DE LA CHARTE AU NOUVEAU CLUB KIWANIS AYLNER-PONTIAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Kiwanis de Hull à l'attention de monsieur John Turnbull, président, 23, rue Lavallée, Hull, Québec, J8Z 1P2 à titre de subvention pour la remise de la Charte au nouveau Club Kiwanis Aylmer-Pontiac.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	333,33 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	333,34 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	333,33 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1090 PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LACROIX AU POSTE DE JOURNALIER 1, SECTEUR OUEST AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Lacroix a été engagé à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-226 adoptée par le comité exécutif le 19 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Lacroix a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde la permanence à monsieur Luc Lacroix au poste de journalier I, secteur ouest au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2003-1091 PERMANENCE DE MADAME CAROLLE TELMOSSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Carolle Telmosse a été mutée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2003-87 adoptée par le comité exécutif le 22 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Telmosse a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section du développement organisationnel, Module des services corporatifs.

Adoptée

CE-2003-1092 DEMANDE À L'UMQ – PROBLÉMATIQUE AVEC ENTREPRENEURS – PROCESSUS DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE tout processus d'acquisition de biens et services doit rechercher au premier chef l'intérêt public à travers la quête du meilleur prix;

CONSIDÉRANT QUE la voie des appels d'offres de soumissions publiques demeure la meilleure alternative mais cache certaines failles;

CONSIDÉRANT QU'avec l'avènement des fusions municipales, les nouvelles organisations risquent de gérer des projets plus nombreux et de plus grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'on observe à l'occasion qu'un des soumissionnaires inscrive un prix anormalement bas se démarquant de la fourchette des prix des autres soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE une fois l'adjudication faite à tel entrepreneur, ce dernier tente par toutes sortes de moyens douteux de « reconquérir » son prix outrageusement bas aux moyens d'extra de chantier ou autres manœuvres;

CONSIDÉRANT QUE les villes ainsi confrontées à ce genre de situation subissent des réclamations financières indues, des retards de livraison et nombre d'autres inconvénients ultimement supportés par les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les villes sont dès lors exposées à de longues et coûteuses démarches juridiques dont l'issue n'est pas toujours souhaitée;

CONSIDÉRANT QUE le cadre juridique actuel rend quasi-inaccessible la possibilité de retenir la 2^e plus basse soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande à l'Union des Municipalités du Québec de développer de concert avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir un mécanisme par lequel une municipalité ne serait pas tenue à certaines conditions de retenir le plus bas soumissionnaire lors d'appel d'offres sur invitation ou publique.

De plus, ce comité accepte de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir afin de concrétiser un tel système permettant de

mettre fin aux risques sans cesse croissants qu'une municipalité soit aux prises et à la merci de certains entrepreneurs peu scrupuleux.

Adoptée

CE-2003-1093 SOUSSION 2003 SP 140 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PAVAGE 2003 - GROUPE 3 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 713 512,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Aylmer, Québec, J9H 5E4, pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur diverses rues de la ville, pour la somme de 713 512,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à financer une partie des travaux d'asphaltage sur diverses rues de la ville à même une subvention de 100 000 \$ confirmée par le ministère des transports du Québec et à effectuer toutes les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds aux fins de la subvention seront pris à même un futur fonds de dépenses en immobilisations :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	100 000 \$	Travaux d'asphaltage

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-003-43977	323 837,98 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur de Gatineau
71495-692-43978	14 478,40 \$	Quartier 15 - Aménagement équip. non-capitalisable
06-10350-002-43979	101 558,08 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égout 2001 - Aqueduc rue de Provence
06-10430-002-43980	33 907,10 \$	Travaux d'infrastructures – Égout aqueduc aqueduc égout rues Baron et Matane
06-10350-001-43981	6 209,64 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égout 2001 - Aqueduc égout rues Tours et Gascogne
06-10430-002-43982	49 146,42 \$	Travaux d'infrastructures – Égout aqueduc aqueduc égout rues Baron et Matane
06-10430-007-43983	59 563,91 \$	Travaux d'infrastructures – Égout aqueduc débranchement de la rue Tours
04-13493	24 811,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1094 SOUSSION 2003 SI 145 - GROUPE ARCHAMBAULT - LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE TWIGG INC. - INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LA MAISON DE LA CULTURE – MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 74 018,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats à la compagnie Groupe Archambault, 500, rue Ste-Catherine Est, Montréal, Québec, H2L 2C6, pour les pianos à queue et les pianos droits au montant de 44 687,20 \$ incluant les taxes et à la compagnie Les Instruments de musique Twigg Inc., 1230, rue St-Hubert, Montréal, Québec, H2L 3Y7, pour les timbales et les lutrins au montant de 29 331,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les soumissions déposées le 16 juin 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues par article et conformes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-002-43984	71 444,70 \$	Agrandissement Maison de la culture de Gatineau équipements spécialisés
04-13493	2 573,88 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1095 SOUSSION 2003 SI 121 - TECSULT INC. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DES TREMBLES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 25 305,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tecsuit Inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Y 4A1, au montant de 25 305,50 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de pavage et éclairage de nouvelles rues – Secteur des Trembles, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20064-005-43985	15 654,56 \$	Éclairage - Bordures et asphalte ptie des Perdrix - Honoraires professionnels
06-20050-005-43986	8 770,98 \$	Bordures système éclairage – Asphalte rue du Huard – Honoraires professionnels
04-13493	879,96 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1096 SOUSSION 2003 SI 125 - GROUPE CONSEIL GÉNIVAR - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE - ÉCOLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 51 692,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Conseil Genivar, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec J8T 7W3, au montant de 51 692,24 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de construction d'une nouvelle rue – École du secteur d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel

d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la seule firme s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20058-006-43987	22 452,63 \$	Égout pluvial parc Domaine Champlain / boul. des Outaouais – Honoraires professionnels
06-20057-006-43988	27 442,10 \$	Travaux fondation rue - Drainage pour école CSWQ - Honoraires professionnels
04-13493	1 797,51 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1097 SOUSSION 2003 SI 122 - CIMA+, S.E.N.C. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 53 946,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 53 946,73 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de pavage et éclairage des nouvelles rues - Secteur de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30094-006-43989	11 647,65 \$	Éclairage de rue - Pavage rue Mirabel secteur de Gatineau – Honoraires professionnels
06-20073-005-43990	18 218,13 \$	Système éclairage – Bordures, trottoirs - Asphalte - Honoraires professionnels
06-20072-005-43991	22 205,04 \$	Système éclairage de rue – Bordures - Asphalte - Honoraires professionnels
04-13493	1 875,91 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1098 SOUSSION 2003 SI 123 - CIMA+, S.E.N.C. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES – DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - SERVICE D'INGÉNIERIE - 45 664,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 45 664, 93 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la

surveillance des travaux avec résidence pour le projet de pavage et éclairage des nouvelles rues – District électoral de l'Orée-du-Parc, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20062-005-43992	22 982,22 \$	Éclairage – Bordures - Asphalte ptie rues Cimes Galène – Honoraires professionnels
06-20066-005-43993	21 094,79 \$	Éclairage de rue – Bordures - Pavage Anse-aux-Bateaux – Honoraires professionnels
04-13493	1 587,92 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1099 SOUSSION 2003 SI 124 - CIMA +, S.E.N.C. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DES FÉES - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 45 664,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 45 664,93 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de pavage et éclairage des nouvelles rues - Secteur des Fées, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20063-005-43994	44 077,01 \$	Éclairage – Bordures – Asphalte rues Chimère, Lutins – Honoraires professionnels
04-13493	1 587,92 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20063-007	1 630 \$		Éclairage – Bordures – Asphalte rues Chimère, Lutins // Contingences
06-20063-005		1 630 \$	Éclairage – Bordures – Asphalte rues Chimère, Lutins // Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1100 SOUMISSION 2003 SI 167 - 2958597 CANADA INC. (RÉCUPÉRATION RECYCLAGE OUTAOUAIS) - DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS AU PARC LA BAIE – MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 46 010 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 2958597 Canada Inc. (Récupération Recyclage Outaouais), 392, avenue Principale, Gatineau, Québec, J8T 4H5, pour la disposition de matériaux secs au parc La Baie au prix unitaire de 230,05 \$ le voyage de camion à 10 roues ou semi-remorque incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juillet 2003 comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-001-43995	44 410,08 \$	Agrandissement Maison de la culture de Gatineau - Coûts CRDMHO & agrandissement salle Odysée
04-13493	1 599,92 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-06910-004	44 411 \$		Agrandissement Maison de la culture de Gatineau // Honoraires professionnels
06-06910-001		44 411 \$	Agrandissement Maison de la culture de Gatineau // Coûts CRDMHO & agrandissement salle Odysée

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1101 SOUMISSION 2003 SI 127 - CIMA+, S.E.N.C. - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT - SECTEUR DES FÉES ET CHEMIN FRASER - SERVICE D'INGÉNIERIE – 59 237,88 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 120-2003 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 59 237,88 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de remplacement de conduites d'égout - Secteur des Fées et chemin Fraser, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin, au montant de 59 237,88 \$, seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 120-2003	57 177,98 \$	Honoraires professionnels – Divers projets d'ingénierie
04-13493	2 059,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

Adoptée

CE-2003-1102 SOUSSION 2003 SI 129 - CIMA+, S.E.N.C.- RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC - SECTEUR ACHBAR, RUES HILLCREST ET HILLVIEW - SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 590,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 120-2003 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 69 590,13 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc – Secteur Achbar, rues Hillcrest et Hillview, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin, au montant de 69 590,13 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 120-2003	67 170,25 \$	Honoraires professionnels – Divers projets d'ingénierie
04-13493	2 419,88 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

Adoptée

CE-2003-1103 SOUSSION 2003 SI 131 - CIMA+, S.E.N.C. - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DU COLLECTEUR DESJARDINS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 37 383,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 37 383,13 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réhabilitation de la conduite d'égout du collecteur Desjardins, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 juillet 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10500-003-43996	36 083,20 \$	Station de pompage sur la rue Larose - Honoraires et contingences
04-13493	1 299,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10500-099	4 879 \$		Station de pompage sur la rue Larose // Frais de financement
06-10500-003		4 879 \$	Station de pompage sur la rue Larose // Honoraires et contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1104 SOUSSION 2003 SI 126 - GROUPE CONSEIL GÉNIVAR - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE ALBERT, SECTEUR D'AYLMER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 91 962,49 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 120-2003 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un contrat à la firme Groupe Conseil Génivar, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, au montant de 91 962,49 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réfection des services municipaux – rue Albert, secteur d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin, au montant de 91 962,49 \$, seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 120-2003	88 764,65 \$	Honoraires professionnels – Divers projets d'ingénierie
04-13493	3 197,84 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

Adoptée

CE-2003-1105 SOUSSION 2003 SI 128 - TECSULT INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES DE LORIMIER ET SAINT-JEAN-BOSCO - SERVICE D'INGÉNIERIE - 85 521,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 120-2003 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un contrat à la firme Tecslult Inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Y 4A1, au montant de 85 521,09 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réfection des services municipaux – rues De Lorimier et Saint-Jean-Bosco, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin, au montant de 85 521,09 \$, seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 120-2003	82 547,24 \$	Honoraires professionnels – Divers projets d'ingénierie
04 13493	2 973,85 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

Adoptée

CE-2003-1106 SOUSSION 2003 SI 130 - DESSAU-SOPRIN INC. - RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC - BOULEVARD LABROSSE ET RUE HAMEL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 80 517,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 120-2003 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un contrat à la firme Dessau-Soprin Inc., 885, boulevard de la Carrière, Hull, Québec, J8Y 6S6, au montant de 80 517,50 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réhabilitation et remplacement de conduites d'aqueduc – boulevard Labrosse et rue Hamel, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin, au montant de 80 517,50 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 120-2003	77 717,64 \$	Honoraires professionnels – Divers projets d'ingénierie
04 13493	2 799,86 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

Adoptée

CE-2003-1107 ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANICK FORTIN AU POSTE D'AGENT DE RECHERCHE POUR LA DÉMARCHE DE CONSULTATION DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS AUPRÈS DE LA POPULATION GATINOISE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2003-937, le comité exécutif a adopté le 18 juin 2003 la démarche de consultation du Module de la culture et des loisirs auprès de la population gatinoise;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette démarche de consultation une personne devra être engagée à titre d'agent de recherche pour appuyer le travail du chercheur de l'Université du Québec qui collabore à la démarche ainsi que celui du comité d'orientation et des groupes de travail formés pour l'occasion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Anick Fortin au poste d'agent de recherche pour la période du 14 juillet 2003 jusqu'au 31 décembre 2004.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70040.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1108 **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LINDA SABOURIN AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS POUR LA DÉMARCHÉ DE CONSULTATION DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS AUPRÈS DE LA POPULATION GATINOISE**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2003-937, le comité exécutif a adopté le 18 juin 2003 la démarche de consultation du Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette démarche de consultation la responsable de la commission Gatineau, Ville en santé travaillera au Module de la culture et des loisirs pour coordonner l'ensemble des consultations;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la poursuite des travaux de la commission, une personne devra être engagée pour appuyer la responsable de la commission Gatineau, Ville en santé dans la réalisation des projets en cours à la commission Gatineau, Ville en santé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Linda Sabourin au poste de chargé de projets pour la période du 14 juillet 2003 au 31 décembre 2004.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70040.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif